

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2024
COMMUNE DE DIENVILLE

La réunion a débuté le 16 octobre 2024 à 19h00 sous la présidence du Maire, Monsieur LARGE Claude.

Membres présents : Monsieur LARGE Claude, le Maire

Madame CARTIER Isabelle, Monsieur PAILLEY Régis, Monsieur MAILLARD Francis, Adjoint

Madame BOURCIER Céline, Monsieur ASSIER Roger, Monsieur DUPONT Bruno, Madame TABOURET Nathalie, Monsieur VINZENT Franck,

Membres absents représentés :

Madame DOYEN Florence Pouvoir donné à Mme CARTIER Isabelle

Madame PETIT Catherine Pouvoir donné à Mme TABOURET Nathalie

Monsieur VERHAEGEN Yannick Pouvoir donné à M LARGE Claude

Membres absents : Madame COQUIN Mélisandre, Monsieur RAVIER Sébastien

Secrétaire de séance : Monsieur VINZENT Franck

Le quorum (plus de la moitié des 14 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 SEPTEMBRE

Les membres du conseil à l'unanimité approuvent le compte rendu du 11 septembre 2024
10 voix pour

D2024_64 - DEVIS RESTAURATION DE LA STATUE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, qu'il a reçu deux devis, un de Madame GODINOT et de Monsieur LOYON, concernant la restauration et conservation de la statue "La vierge à l'enfant". Suite aux conseils de Madame LESSARD-COUTURIER, Mr le Maire expose qu'un écart de prix est constaté dû au fait que Mme GODINOT ne touchera a priori pas aux repeints anciens.

De ce faite l'intervention de Mr LOYON sera un peu plus complexe car il prévoit d'alléger certains repeints après avoir fait l'étude stratigraphique.

Il informe et propose également qu'après la restauration et au vu de la très grande qualité de la sculpture, il pourrait y avoir un intérêt à proposer un temps d'exposition "hors les murs" au musée de Vauluisant.

Monsieur le Maire expose les devis suivants :

- Devis de Mme GODINOT : d'un montant de **2.665 € HT**, soit un montant de **3.198€ TTC**
- Devis de Mr LOYON : d'un montant de **3.554€ HT**, soit un montant de **4.264,80€ TTC**

Monsieur le Maire, expose qu'une demande de subvention peut être demandée auprès de la DRAC (environ 40%) et du département (environ 10%) soit un total éventuel de 50% de subvention sur le montant hors taxe.

Le conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE, le devis de Monsieur LOYON pour un montant de **3 554€ HT (4 264.80€ TTC)**, ainsi que l'éventuelle exposition de la sculpture au musée de Vauluisant,

DECIDE d'adopter le plan de financement tel qu'il est proposé ;

SOLLICITE la DRAC, une subvention la plus élevée possible ;

SOLLICITE du Conseil Départemental de l'Aube, une subvention la plus avantageuse possible ;

AUTORISE, Monsieur le Maire à faire les demandent de subvention auprès de la DRAC et du département,

CHARGE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

10 voix pour

2 absents : Mme PETIT Catherine (représenté), Mme TABOURET Nathalie

D2024_65 - ZONE D'ACCELERATION ENERGIE RENOUELABLE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, qu'ils doivent répertorier toutes les zones éventuelles pour l'installations de nouvelles énergies renouvelables.

Monsieur PAILLEY expose qu'il faut répertorier chaque parcelle susceptible de recevoir des installations d'énergies renouvelables.

Aux vues de la complexité du dossier et de la charge de travail, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de reporter la délibération, une fois que le dossier sera complet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE, la décision de reporter la délibération a plus tard.

10 voix pour

2 non-participants : Mme PETIT Catherine (représenté), Mme TABOURET Nathalie

D2024_66 - VOIRIE : REFECTION CHEMIN D'ECLANCE

Monsieur MAILLARD Francis informe les membres du conseil municipal qu'il va réunir la commission voirie le lundi 21 octobre 2024 afin de consulter les propositions de devis concernant le renforcement du chemin d'Eclance situé à Dienville.

Il informe également que les travaux sont éligibles à une subvention auprès de la DETR.

10 voix pour

2 non-participants : Mme PETIT Catherine (représenté), Mme TABOURET Nathalie

D2024_67 - VOIRIE : TRAVAUX EVACUATION EAUX PLUVIALES AVENUE PAUL GIRARD

Monsieur MAILLARD Francis, informe les membres du conseil que des travaux d'évacuation des eaux pluviales dans l'Avenue Paul Girard, doivent être effectués.

Effectivement il est constaté une accumulation des eaux pluviales devant les habitations à la suite de gros orages.

Pour la réalisation des travaux Monsieur MAILLARD a reçu trois devis proposant :

- La pose d'avaloir
- La pose de 5 anneaux afin de créer un puisard
- Remblais et terrassement
- Enrobé

Les entreprises proposent les tarifs suivants :

- Collard terrassement : un montant de **4 515€ HT**, soit un montant de **5 418€ TTC**
- Entreprise Chapellier : un montant de **3 940 HT**, soit un montant de **4 728€ TTC**
- SARL Boucherat : un montant de **3 800€ HT**, soit un montant de **4 560€ TTC**

A prestation égales, il propose de choisir le devis moins onéreux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ACCEPTÉ le devis de la SARL Bouchard pour un montant de **3 800€ HT** soit **4 560€ TTC**

CHARGE Monsieur le Maire à rédiger et signer tout document relatif à cette délibération.

10 voix pour

2 non-participants : Mme PETIT Catherine (représenté), Mme TABOURET Nathalie

D2024_68 - CLASSEMENT CHEMIN D'ECLANCE EN VOIRIE COMMUNALE

La délibération est annulée puisque le Chemin d'Eclance est déjà classé au tableau de la voirie communale.

10 voix pour

2 non-participants : Mme PETIT Catherine (représenté), Mme TABOURET Nathalie

D2024_69 - ACHAT SOUFFLEUR

Monsieur MAILLARD Francis informe les membres du conseil, que les agents techniques souhaitent obtenir un souffleur plus performant que l'actuel, afin d'effectuer aux mieux et plus rapidement leurs tâches d'entretien de la commune.

Monsieur MAILLARD à effectuer deux devis qu'il présente aux membres du conseil, pour un souffleur aux critères quasi équivalent,

- Devis ORMANCEY propose un souffleur de la marque STHILL avec une puissance supérieure pour un montant de **666.67€ HT, soit 800€ TTC,**
- Devis MARCELLIN propose un souffleur de la marque HUSQVARNA avec une puissance inférieure pour un montant de **776.60€ HT, soit 931,92€ TTC.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de l'entreprise ORMANCEY pour un montant de **666.67€ HT, soit 800€ TTC.**

CHARGE Monsieur le Maire de rédiger et signer tout document relatif à cette délibération.

10 voix pour

2 non-participants : Mme PETIT Catherine (représenté), Mme TABOURET Nathalie

D2024_70 - TARIFS REPAS AINES 2024 ET BONS A MODIFIER

Madame CARTIER Isabelle, suite à sa réunion de la commission animation propose d'augmenter le tarif du repas des aînés ainsi que les bons d'achats.

Propose les tarifs suivants :

- Repas des aînés : de passer de 40€ à **45€** ;
- Bon d'achat : de passer de 20€ à **25€** ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ACCEPTE, le tarif de 45€ pour le repas des aînés, ainsi que le tarif de 25€ concernant les bons d'achats pour l'année 2024.

CHARGE, Monsieur le Maire à rédiger et signer tout document relatif à cette délibération.

10 voix pour

2 non-participants : Mme PETIT Catherine (représenté), Mme TABOURET Nathalie

Arrivée de Mme Nathalie TABOURET

D2024_71 - TARIFS ANIMATIONS 2025

Madame CARTIER Isabelle, présente pour acceptation et vote les différents tarifs des animations pour l'année 2025 :

MARCHE ARTISANAL :

- **Droits de place exposants :**
 - 10€ de 1m à 5m maximum pour les extérieurs et 5€ le mètre supplémentaire
 - 5€ de 1m à 5m maximum pour les Dienvillois
- **Droits de place Ambulants :**
 - 50€ pour les extérieurs
 - 20€ pour les Dienvillois

VIDE-GRENIERS :

- 2€ le mètre linéaire pour les extérieurs
- 1€ le mètre linéaire pour les Dienvillois
- 50€ pour les stands professionnels extérieurs
- 75€ pour les commerçants ambulants
- A noter que la recette est reversée intégralement à l'association aidante.

BONS D'ACHAT :

- Brevet des collèges : 40€
- Naissance : 40€
- Noël des enfants du personnel communal : 40€
- Des aînés : 25€

SAPINS DE NOEL :

- Achat d'un sapin de Noël par commerçant pour Noël 2024.

12 voix pour

D2024_73 ANNULATION DU TRANSFERT DE COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à la suite des annonces gouvernementales, rendant le transfert de compétence de l'assainissement collectif non obligatoire. Propose d'annuler le transfert auprès du SDDEA, ainsi que la délibération D2024_49 du 3 juillet 2024.

Afin de pouvoir garder la gestion de l'entretien de la Station d'épuration au sein de la commune. En revanche la facturation restera du domaine de compétence du SDDEA.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres.

12 voix pour

- QUESTIONS DIVERSES

Mr Le Maire :

- Informe que le conseil municipal, suite aux annonces du gouvernement concernant le transfert de compétence de l'assainissement n'est plus obligatoire. Il propose de procéder à l'annulation de ce transfert afin de garder la gestion et l'entretien de la station d'épuration au sein de la commune.
Il convient donc d'annuler la délibération D2024_49.
En revanche, il tient à préciser que la facturation de l'assainissement restera du domaine du SDDEA.
- Expose aux membres du conseil que la vente des parts de la forêt de la Barse de la commune de Radonvilliers a eu lieu, elles ont été réparties entre les communes membres du Groupement Syndical Forestier.
La commune de Dienville a procédé au rachat de 31.56% des parts pour un montant de 87 062€.
- Mr LARGE fait un point sur l'éventuelle installation d'une podologue au sein de la maison de santé. Les cabinets étant tous occupés par des médecins et qu'un partage de cabinet s'avère complexe. Le maire et ses adjoints sont toujours en réflexion d'une solution.
- Informe également que des administrés sont venus en mairie signaler la présence de rats, notamment Rue des Accacias. Mr LARGE indique qu'il a procédé à l'achat de sachet auprès d'une entreprise spécialisée, et qu'il en saura donner aux administrés suite à un signalement et enregistrement auprès du secrétariat.
- Suite à une réunion, Mr LARGE indique que les futures dotations de l'Etat sont plutôt à la baisse, ainsi que le Fonds verts.
- Suite à un retour d'administrés indiquant qu'il est parfois difficile pour eux d'effectuer certaines démarches administratives notamment celles à effectuer sur internet. Il est proposé de voir avec France Service pour une éventuelle permanence au sein de la commune de Dienville.
- La vente de l'ancienne poste a été effectuée, les fonds devraient être versés d'ici quelques jours.
- Le maire fait part de sa surcharge de travail concernant les dossiers de la mairie malgré sa présence d'environ 50h/sem. et 50 semaines sur 52 et qu'il arrive au bout, constate que certains dossiers ne sont plus suivis et cela entraîne des retards au sein des projets. Souhaite que chacun prenne ses responsabilités au sein de son domaine de compétence attribué.

Mme CARTIER Isabelle : au nom de Mme PETIT Catherine

- Le SIEDMTO a fait part du taux de refus concernant le tri pour le mois d'octobre. Il est de 14.6%. Un rappel sur les consignes de tri sera effectué sur Maelys, afin de vous permettre de pouvoir en cas de doute de consulter les consignes de tri.
- La distribution des nouvelles poubelles pour les déchets alimentaires aura lieu le lundi 21 octobre de 14h à 20h à l'atelier municipal.
- A compter du 1er janvier 2025 la collecte s'effectuera ainsi :
 - Des déchets alimentaires se fera toutes les semaines (points de collecte)
 - Les déchets ménagers tous les 15 jours (au point de collecte)
 - La relève des sacs de tri se fera toujours tous les 15 jours comme actuellement devant les domiciles.

Mr PAILLEY Régis :

- Propose d'effectuer le marquage des affouages le samedi 26 octobre à partir de 08h en forêt.

Mr MAILLARD Francis :

- Signale que des dégradations ont été constaté sur l'éclairage public (vol de câbles) au niveau du parking du stade.

Le montant des réparations s'élève à 3 000€.

- Indique également qu'il y a une panne sur l'éclairage public de l'école au pont suite à un câble enterré endommagé suite à des travaux.

Le montant des réparations est de 1 150€.

Mme TABOURET Nathalie :

- Demande s'il est possible de mettre à disposition une brouette au cimetière pour la toussaint afin de faciliter le transport de pots de fleurs dans les allées du cimetière. L'ensemble du conseil y est favorable.
- Une affiche explicative sera de nouveau affichée dans l'enceinte du cimetière afin de respecter le tri.

La date de la prochaine séance du conseil municipal est fixée au mercredi 20 novembre 2024.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h45.

Monsieur VINZENT Franck
Secrétaire de séance

Monsieur LARGE Claude,
Maire

